

RCS : FOIX  
Code greffe : 0901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FOIX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00189  
Numéro SIREN : 840 220 024  
Nom ou dénomination : 2AGS

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2023 sous le numéro de dépôt B2023/000412

## ① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2022

Formulaire obligatoire (article 300 ter du  
A du Code général des impôts)

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122022 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122021 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres* }	010	012		
		014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	030	795	491
	Immobilisations financières* (1)	040	042		
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>1 012</b>	<b>795</b>	<b>217</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3) }	068	070	4 622	3 528
		072	074	15	15
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	57 852	60 231
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>62 488</b>	<b>62 488</b>	<b>63 759</b>
	<b>Total général (I + II)</b>	<b>110</b>	<b>63 500</b>	<b>795</b>	<b>62 705</b>
PASSIF			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		100	100
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* )	131		37 189	29 379
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		15 572	21 810
	Provisions réglementées	140			
	<b>Total I</b>	<b>142</b>		<b>53 861</b>	<b>52 289</b>
	Provisions pour risques et charges	<b>Total II</b>	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		890	920
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N. .... )	169	6 500	7 954	11 041
	Produits constatés d'avance	174			
<b>Total III</b>	<b>176</b>		<b>8 844</b>	<b>11 961</b>	
<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>		<b>62 705</b>	<b>64 250</b>	
REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans le notice n° 2033-NOT

Certifié conforme

Contrôle / on / 07/02/2023

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B-SD2023

Formulaire obligatoire (articles 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: <b>SASU2 A GS</b>		Neant																													
A - RÉSULTAT COMPTABLE		31122022		31122021																													
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210																														
	Production vendue { biens dont export et livraisons ; services * intracommunautaires }	215 217	214 218																														
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			35 305	42 775																												
	Production immobilisée *																																
	Subventions d'exploitation reçues																																
	Autres produits				50																												
	<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>			<b>35 305</b>	<b>42 825</b>																												
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)																																
	Variation de stock (marchandises) *																																
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)																																
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *																																
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier ; - immobilier)			4 283	5 252																												
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxes professionnelles CFE et CVAE *)	243	244	146	162																												
	Rémunérations du personnel *		250	10 553	10 708																												
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	4 476	4 654																												
	Dotations aux amortissements *		254	275	235																												
	Dotations aux provisions		256																														
	Autres charges { dont provisions fiscales pour impositions cédant à l'étranger ; dont cotisations versées aux organismes sociaux et professionnels }	259 260	262		4																												
	<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>		264	<b>19 733</b>	<b>21 016</b>																												
	<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		270	<b>15 572</b>	<b>21 810</b>																												
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers (III)		280																														
	Produits exceptionnels (IV)		290																														
	Charges financières (V)		294																														
	Charges exceptionnelles (VI)	347	300																														
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	348	306																														
	<b>2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>		310	<b>15 572</b>	<b>21 810</b>																												
	<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b> Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	<b>15 572</b>	314																												
RÉGIMES SPÉCIAUX	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316																														
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318																														
	Provisions non déductibles *		322																														
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324																														
	Divers * dont intérêts excédentaires des opérateurs d'associés	247	330	248																													
	Franchise des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de l'avis d'opinion (Part de loyers dispensés de réintégration (art. 238 septies D))	249	251																														
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998																														
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999																														
	<b>Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime</b>			997																													
	<table border="1"> <tr> <td>Entreprises nouvelles (44 taxes A)</td> <td>986</td> <td>Partie entreprise micro-vote (44 taxes A)</td> <td>989</td> <td>Zone de revitalisation rurale (44 taxes A)</td> <td>138</td> <td>15 572</td> </tr> <tr> <td>Reprise d'entreprises en difficulté (44 taxes B)</td> <td>981</td> <td>Passes à l'emploi à redynamiser (art. 44 bis octies)</td> <td>991</td> <td>Basins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 bis octies)</td> <td>992</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Zone franche urbaine (44 taxes C)</td> <td>345</td> <td>Investissements outre-mer</td> <td>344</td> <td>Zone de développement prioritaire (art. 44 bis octies)</td> <td>993</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Zone franche urbaine (44 taxes D)</td> <td>987</td> <td>Zones de réajustement de la dette (44 taxes E)</td> <td>127</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Entreprises nouvelles (44 taxes A)	986	Partie entreprise micro-vote (44 taxes A)	989	Zone de revitalisation rurale (44 taxes A)	138	15 572	Reprise d'entreprises en difficulté (44 taxes B)	981	Passes à l'emploi à redynamiser (art. 44 bis octies)	991	Basins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 bis octies)	992		Zone franche urbaine (44 taxes C)	345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 bis octies)	993		Zone franche urbaine (44 taxes D)	987	Zones de réajustement de la dette (44 taxes E)	127						342
Entreprises nouvelles (44 taxes A)	986	Partie entreprise micro-vote (44 taxes A)	989	Zone de revitalisation rurale (44 taxes A)	138	15 572																											
Reprise d'entreprises en difficulté (44 taxes B)	981	Passes à l'emploi à redynamiser (art. 44 bis octies)	991	Basins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 bis octies)	992																												
Zone franche urbaine (44 taxes C)	345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 bis octies)	993																												
Zone franche urbaine (44 taxes D)	987	Zones de réajustement de la dette (44 taxes E)	127																														
<table border="1"> <tr> <td>Créance des reports en arrière en déficit</td> <td>346</td> <td>Déduction exceptionnelle (art 39 octies A)</td> <td>655</td> <td>Déduction exceptionnelle (art 39 octies B)</td> <td>641</td> <td>350</td> </tr> <tr> <td>Déduction exceptionnelle (art 39 octies A)</td> <td>643</td> <td>Déduction exceptionnelle (art 39 octies B)</td> <td>645</td> <td>Déduction exceptionnelle (art 39 octies C)</td> <td>647</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Déduction exceptionnelle (art 39 octies B)</td> <td>648</td> <td>Déduction exceptionnelle (art 39 octies C)</td> <td>649</td> <td>Déduction exceptionnelle (art 39 octies D)</td> <td>990</td> <td></td> </tr> </table>		Créance des reports en arrière en déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 octies A)	655	Déduction exceptionnelle (art 39 octies B)	641	350	Déduction exceptionnelle (art 39 octies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39 octies B)	645	Déduction exceptionnelle (art 39 octies C)	647		Déduction exceptionnelle (art 39 octies B)	648	Déduction exceptionnelle (art 39 octies C)	649	Déduction exceptionnelle (art 39 octies D)	990												
Créance des reports en arrière en déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 octies A)	655	Déduction exceptionnelle (art 39 octies B)	641	350																											
Déduction exceptionnelle (art 39 octies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39 octies B)	645	Déduction exceptionnelle (art 39 octies C)	647																												
Déduction exceptionnelle (art 39 octies B)	648	Déduction exceptionnelle (art 39 octies C)	649	Déduction exceptionnelle (art 39 octies D)	990																												
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>			352		354																												
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356																														
Déficit antérieur reportables * dont imputés sur le résultat					360																												
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370		372																												

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

SARL F.A.C.E

SASU2 A G S

Page : 24

**2033B - Divers à réintégrer  
au 31/12/2022**

*Ertafi Loufoume*

Libellé	Montant
Totalisation	

SARL F.A.C.E	SASU2 A G S	Page 25
--------------	-------------	---------

**2033B - Divers à déduire  
au 31/12/2022**

*W. K. / on forme*

Libellé	Montant
<b>Totalisation</b>	

**3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES**

*Philippe Confiance*

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	1 012	472		474		476	1 012				
	Immobilisations financières	480		482		484		486					
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>1 012</b>	<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>	<b>1 012</b>				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	520	562	275	564	566	795					
	<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>520</b>	<b>572</b>	<b>275</b>	<b>574</b>	<b>576</b>	<b>795</b>				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT  
 (1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SARL F.A.C.E

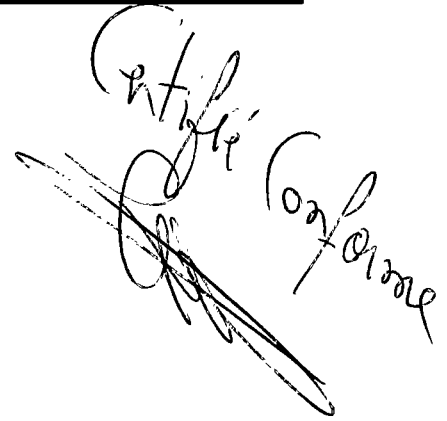
SASU2 A.G.S

Page : 27

## 2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2022

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 18% ou 12,20%	long terme 0%
<b>Totalisation</b>								

*Artigle conforme*



④

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 362 Sepnas  
À tra du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2 A G S

Néant 

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603	605	607
	Autres provisions réglementées	610		612	614	616
Provisions pour risques et charges		620		622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	634	636
	Sur stocks et en cours	640		642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662	664	666
TOTAL		680		682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
		Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681		683			
Autres Immob. incorp.	700		705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715	2		
Constructions	720		725	3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	5		
Matériel de transport	750		755	6		
Autres immobilisations corporelles	760		765	7		
TOTAL		770	775	Total à reporter ligne 522 du tableau n° 2033-B		780
II DÉFICITS REPORTABLES						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						982
Déficits transférés de plan droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		982 bis	
Déficits imputés						983
Déficits reportables						984
Déficits de l'exercice						860
Total des déficits restant à reporter						870
IV DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)						325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326
N° du centre de gestion agréé						388
Montant de la TVA collectée						374 7 061
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378 467
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

*Confirme*

*Confirme*

SARL F.A.C.E

SASU2 A G S

Page : 29

## 2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer au 31/12/2022

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
Totalisation	

*Handwritten signature and notes:*  
Détail  
conforme

**N° SIRET : 840 220 024 00011 - APE : 7022 Z - N° TVA : FR42840220024**  
**RCS FOIX : 840 220 024**

## **PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS** **DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 10 MARS 2023**

L'an deux mille VINGT TROIS, le 10 MARS à onze heures,

Mme GUTIERREZ Hélène, associée unique et Président de de société 2AGS, société par action simplifiée au capital de 1000 €, immatriculée au RCS de Foix sous le numéro 840 220 024 et dont le siège social est situé 1 Impasse Verdier, 09400 Tarascon sur Ariège,

après avoir exposé qu'il a été établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2022,

a pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- l'affectation du résultat.

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et se soldant par un bénéfice de **15572,21 €**.

### **DEUXIEME RÉOLUTION**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et s'élevant à **15572,21 €** comme suit :

Dividendes : **15 000,00 €**  
Autres réserves : **572,21 €**

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il déclare qu'au titre des trois derniers exercices, les sommes distribuées à titre de dividendes sont les suivantes :

<b><u>EXERCICE</u></b>	<b><u>DIVIDENDES</u></b>
1 <sup>er</sup> Juin 2018 au 31 dec 2019	10 000 €
1 <sup>er</sup> Juin 2020 au 31 dec 2020	15 000 €
1 <sup>er</sup> Juin 2021 au 31 dec 2021	14 000 €

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'associé unique approuve la rémunération brute perçue par le président, soit 10552.86 € pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022, ainsi que le remboursement de ses frais de déplacements d'un montant de 1201.69 €.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique

GUTIERREZ Hélène



**N° SIRET : 840 220 024 00011 - APE : 7022 Z - N° TVA : FR42840220024  
RCS FOIX : 840 220 024**

## **AFFECTATION DU RESULTAT** **DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 10 MARS 2023**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et s'élevant à 15572,21 € comme suit :

Dividendes : 15 000,00 €  
Autres réserves : 572,21 €

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il déclare qu'au titre des trois derniers exercices, les sommes distribuées à titre de dividendes sont les suivantes :

<b><u>EXERCICE</u></b>	<b><u>DIVIDENDES</u></b>
1 <sup>er</sup> Juin 2018 au 31 dec 2019	10 000 €
1 <sup>er</sup> Juin 2020 au 31 dec 2020	15 000 €
1 <sup>er</sup> Juin 2021 au 31 dec 2021	14 000 €

GUTIERREZ Hélène



## **RAPPORT DE GESTION** **A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 MARS 2023** **POUR L'EXERCICE du 1<sup>er</sup> JANV 2022 au 31 DEC 2022**

Mesdames, Messieurs,

Je vous ai réuni en Assemblée Générale Ordinaire afin que, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi.

Je vous précise que les comptes de notre société soumis ainsi à votre approbation, ont été établis selon les méthodes préconisées par le Plan Comptable Général et le Code de Commerce.

### **1) RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE du 1<sup>er</sup> Janv 2022 au 31 dec 2022**

Au cours de cet exercice, notre **chiffre d'affaires hors taxes** s'est élevé à **35 305 €**.

Nos charges d'exploitation se décomposent comme suit :

- Achats de matières premières	0 €
- Variation de stock	
- Autres charges externes	4284 €
- Impôts, taxes et versements assimilés	146 €
- Rémunérations du personnel	10553 €
- Charges sociales	4475 €
- Dotations aux amortissements et provisions	275 €
- Autres charges	0 €
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>19 733 €</b>
- Résultat d'exploitation	15 572 €
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>15 572 €</b>
- Impôts sur les bénéfices	0 €
<b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b>	<b>15 572 €</b>

### **3) EVENEMENTS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE DU RAPPORT**

Aucun événement particulier n'est survenu entre la date de clôture et la date du rapport.

### **5) AFFECTATION DU RESULTAT**

L'exercice du 1<sup>er</sup> Janv 2022 au 31 décembre 2022 se solde par un résultat bénéficiaire de 15572,21 € que je vous propose d'affecter comme suit :

Dividendes	:	15 000,00 €
Autres réserves	:	572,21 €

### **6) CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE**

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par les articles 223-19 et suivants du Code de Commerce relatifs aux conventions dans lesquelles un Président ou un actionnaire de la société est intéressé.

Nous vous signalons qu'aucune convention nouvelle n'est intervenue durant l'exercice.

Ceci est mon rapport de gestion pour l'exercice du 1<sup>er</sup> Janv 2022 au 31 décembre 2022 et je vous demande de bien vouloir me donner quitus pour ma gestion, pour cet exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

**La Présidente**

**Hélène GUTIERREZ**

